

**COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES**  
**NOTE DE SYNTHÈSE**  
**COMPTE FINANCIER UNIQUE**  
**2025**

## Analyse des résultats de l'exercice 2025

Afin d'avoir une vision plus juste de la situation comptable et budgétaire de la collectivité, le budget 2026 reprend les résultats de clôture de l'exercice 2025 (résultats cumulés), tels qu'ils doivent ressortir du **Compte Financier Unique (CFU)** qui regroupe désormais, en un seul document, les données des anciens Compte administratif et Compte de Gestion.

Les résultats de clôture du budget principal se présentent comme suit :

- **Un excédent de fonctionnement de : 352.735,07 €**
- **Un excédent d'investissement de : 36.561,97 €**  
(Tenant compte du déficit reporté de 2024 : 166.845,56 €)

**Soit une balance de clôture excédentaire de 389.297,04€ (361.382,69 € en 2024)**

### Explications des résultats :

#### Section de fonctionnement :

##### DÉPENSES :

**5.831.574,77 €**

Soit une augmentation de 2,52% (+143.084€) par rapport à l'exercice 2024 (5.688.490,53€).

##### **CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (011)**

On retiendra des charges à caractère général qui s'élèvent à **1.444.588,72 € (+0,78%** par rapport à 2024), avec une tendance à la stabilisation qui se confirme.

Les éléments significatifs sont les suivants :

- Eau et assainissement : 40.109 €. En hausse de 10.228 € par rapport à 2024. Cette hausse conjoncturelle est due à une fuite sur l'école Mistral,
- Gaz : 59.408,01 € en hausse de 16.929 € par rapport à 2024 (factures de novembre et décembre 2024 payées en 2025 pour un total de plus de 20.000€),
- Électricité : 233.024,76 €. En hausse de 23.149€ malgré une consommation stable, la hausse est due à l'augmentation de diverses taxes sur l'énergie,
- Frais de télécommunications : 19.325,83 € soit une nouvelle baisse (diminution de plus de 50% en 4 ans),
- Carburant : 18.883 € soit une baisse de 6.152€ (baisse des tarifs et passage en électrique pour plusieurs véhicules),
- Alimentation (cuisine centrale) : en 2025, ces dépenses sont de 157.397,67€ soit une baisse de 7.354€ due au nouveau marché de denrées alimentaires,
- Vêtements de travail : 11.049 € (+1.300€),
- Fournitures d'entretien : 20.846 € (en légère baisse),
- Frais de nettoyage des bâtiments : 100.233,34 € soit une légère hausse de 2.392 € (pour rappel : augmentation des prestations l'école Mistral, et remplacement d'agent absents par des prestataires de services),
- Formations des agents : 15.848,40 € (baisse de 2.574€),
- Fêtes et cérémonies : 99.551,69 € (baisse de 4.443 €),
- Maintenance, entretien et réparations sur les biens mobiliers : 130.835,00 € (hausse de 4393€)
- Entretien et réparation de bâtiments : 15.797,46 € (hausse de 5.000€),
- Locations de matériel roulant : 65.009,92 € (hausse de 4.000€) du fait de la prise d'un chariot élévateur et du tracteur épareuse pour les services techniques sur un exercice entier,
- Assurances multirisques : 33.889€ soit une baisse de 18.180€ due à la renégociation de nos assurances dommages aux biens et flotte automobile.

## **CHARGES DE PERSONNEL (012)**

Elles s'élèvent à **3.548.483,80 €** soit une augmentation de 103.633,28 € par rapport à l'exercice 2024 (3.444.850,52 €).

Rappel : en raison des nouvelles règles comptables, la cotisation annuelle de la collectivité pour l'assurance du personnel (132.901,27 €) a intégré ce chapitre en 2024 (elle était jusqu'alors au chapitre 011).

Concernant le détail sur ce chapitre, il convient de préciser que la rémunération du personnel ne compte que pour 26.958 € dans la hausse totale soit une augmentation raisonnable.

En revanche, **on note une hausse de 83.637,35 € de cotisations sociales et contributions diverses** (dont +54.746 € de cotisations retraites et +14.247€ pour la participation de la commune à la garantie Prévoyance obligatoire des agents).

Il convient de noter que de nouvelles hausses de cotisations retraites sont à prévoir pour les années à venir.

## **AUTRES CHARGES (65)**

**502.331,10 €** soit une nouvelle baisse cette année encore (de 5.410 €).

Les indemnités de fonction des élus restent stables à 112.789,08 €.

La participation communale au SDIS augmente de 2.200€ pour s'élever à 137.965,00 €.

La subvention à l'OGEC est de 79.785,81 €, en diminution de 15.230 € (moins d'élèves en 2025 et baisse du coût moyen de référence dans le public).

Les subventions aux associations s'élèvent à 90.345,00 (+8.563 €).

La subvention d'équilibre au CCAS : 56.547,00 (+2.000€).

## **ATTENUATION DE PRODUITS (014)**

**91.003,00 €** (95.350,00 € en 2024). Diminution de la contribution au FPIC de 4.300€.

## **CHARGES FINANCIERES (66)**

**26.575,86 €** (31.726,92 € en 2024)

Nouvelle baisse, de 5.151 € due au solde d'emprunt qui diminue (intérêts à rembourser moindres).

## **OPERATIONS D'ORDRE (042)**

**218.538,99 €** (dotations aux amortissements principalement) soit + 44.061€.

**Si l'on exclut les opérations d'ordre, la hausse de 143.084 € des dépenses de fonctionnement est essentiellement due au chapitre 012 dont 80% des dépenses supplémentaires provient de l'augmentation des cotisations sociales et autres charges patronales.**

## **RECETTES :**

**6.184.309,84 €**

(2024 : 6.216.718,78)

Soit une baisse de 32.409 € par rapport à 2024 (qui vient après une hausse de 280.000 € sur les 2 exercices précédents).

Les remboursements des assurances sur rémunération de personnel s'élèvent à 65.371,05€, en hausse de 15.000€.

A 582.631,37 €, les produits des services sont en hausse de 29.163 €.

Le **chapitre 73** (impôts et taxes) s'élève à 2.350.757,16 € en baisse de 30.157 €.

L'attribution de compensation de la CCAOP est stable à 2.145.267 €.

La répartition des droits de mutation à titre onéreux a diminué de 30.000€ par rapport à 2024 (tendance nationale).

La **chapitre 731** (fiscalité locale) : 2.134.854,00 €

Dont les contributions directes qui ont augmenté de 38.662 € par rapport à 2024 (augmentation des bases de l'État) pour atteindre 2.103.299,00 €.

849.028,70 € au **chapitre 74** (Dotations et participations).

En diminution de 37.037 €,

+5.000€ sur la Dotation de solidarité rurale (86.868,00 €),

Moins 45.000 € sur les contributions CAF (549.195,49€). L'an passé, une dotation exceptionnelle avait été attribuée pour la mise en place du LAEP itinérant.

Les compensations liées aux exonérations fiscales octroyées par l'État ont augmenté de 7.200€ pour atteindre 189.077 €.

**Au chapitre 75** (produits de gestion courante) : 143.357,72€ soit une baisse de 65.376 € due au rattachement comptable à compter de l'exercice 2025 des charges locatives et de la fin d'un échéancier pour pénalités de contentieux d'urbanisme qui s'était étalé en 2023 et 2024.

Les revenus des immeubles augmentent de 11.452€ € par rapport à 2024 : 105.222,29 €.

Les autres produits sont en baisse de 71.407 € à 33.464 €.

Dans un contexte budgétaire et financier toujours difficile, **la commune dégage un excédent de fonctionnement de 352.735,07 €.**

Cet excédent constitue **l'autofinancement ou l'épargne brute du budget 2026** et sera versé à la section investissement.

## Section d'investissement :

**Dépenses : 1.598.315,04 €**

**Recettes : 1.801.722,57 €**

**Soit un résultat propre de l'exercice excédentaire de 203.407,53 €**

Ce qui donne, après le report de déficit cumulé de 2024 (166.845,56€), **un excédent de clôture de 36.561,97 €.**

### Compte-tenu des restes à réaliser :

- En dépenses de 332.203,45 €

- En recettes de 350.362,29 €

### **Résultat définitif en investissement :**

36.561,97 € - 332.203,45 € + 350.362,29 € = **+54.720,81 €**

**Les principales dépenses en section d'investissement 2025 (TTC) :**

- Travaux du carrefour Amandiers, chemin Battu, avenue du Mont-Ventoux, pour les phases 2 et 3 (finale) : 507.526,47 € (dont 25.214,76 € de maîtrise d'œuvre et suivi de chantier).
- Travaux dans les bâtiments communaux : 600.940,58 € dont 433.449€ pour la 1<sup>ère</sup> phase de la rénovation thermique et énergétique de l'école maternelle.
- Travaux voirie et réseaux : 147.101,10 €.
- Renouvellement et acquisition de matériel (écoles, services municipaux, extincteurs...) : 82.465,45 €.
- Remboursements du capital de la dette : 164.009,94 €.

-----

**Les principales recettes en section d'investissement 2025 :**

- 884.252,84 € de subventions pour différents projets (Etat, Région et Département).
- 149.442,97 € au titre du FCTVA.
- 20.824,52 € de taxe d'aménagement (permis de construire).
- 528.225,25 € : excédent de fonctionnement 2024.
- Dotations aux amortissements et autres opérations d'ordre : 218.538,99 €.

## ANALYSE DE LA DETTE

Encours de la dette au 31/12/2025 : **263 € par habitant**  
pour une moyenne de la strate de **703 € par habitant**.

### Dettes par année

	2023	2024	2025	2026
Dettes du Capital au 01/01/N	1 551 991.23 €	1 381 309.18 €	1 214 656.87 €	<b>1 042 887.33 €</b>
Capital à payer sur la période	170 682.15 €	166 652.31 €	171 769.54 €	<b>177 056.46 €</b>
Intérêts à payer sur la période	37 551.033 €	32 664.37 €	27 547.14 €	<b>22 260.22 €</b>

### Emprunts à taux fixe

Prêteur & Date d'obtention	Capital Initial	Capital restant dû au 31/12/2025	Date de fin	Taux	Prochaine échéance	Index
SG 25.07.2007	600 000.00 €	81 175.45 €	06/08/2027	4.93%	06/02/2026	Investiss CLSH- 17156
SG 30.12.2009	308 000.00 €	86 451.76 €	25/03/2030	3,6080%	25/03/2026	Structure Multi-accueil - 18226
CE 20.09.2011	654 981.55 €	202 864.87 €	25/03/2030	3,7500%	25/03/2026	Structure Multi-accueil A2911
CREDIT AGRICOLE 22.04.2016	205 000.00 €	73 444.17 €	01/07/2030	1.49 %	01/07/2026	Acquisit° 21 Av Fernand Gonnet
CREDIT AGRICOLE 12.07.2016	96 321.56 €	25 585.31 €	15.09.2028	1.38 %	15/09/2026	Acquisit° 4 Cours du Midi
CREDIT AGRICOLE 06.11.2018	500 000.00 €	344 026.26 €	15.12.2039	1.72 %	15/12/2026	Travaux de Voirie Entrée de ville Sud 1830408
CREDIT AGRICOLE 24.06.2021	245 000.00 €	182 781.91 €	15/07/2036	0.88%	15/07/2026	Aménag 4 Log Cnaux 54 Av FG 2838072
CARSAT SUD EST 15.09.2009	155 192.00 €	46 557.60 €	31/10/2031	0,0000%	31/10/2026	Plateforme Interg - 11009
<b>TOTAUX</b>	<b>2 764 495,11 €</b>	<b>1 042 887.33 €</b>				

Encours de la dette au 31/12/2025 : **263 € par habitant** (299 € en 2024) pour une moyenne de la strate de 703 € par habitant.

**Calcul de la capacité d'autofinancement brute (CAF brute) :**

RRF-DRF (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) =

6.184.309,84 – 5.831.574,77 € = **352.735,07 €**

Encours de dette/CAF brute = 1 042 887,33 € /352.735,07 = 2,9

**Notre dette peut donc être remboursée en 2,9 ans** au vu de notre actuelle capacité d'autofinancement, en deçà de la moyenne de la strate qui est de 3,5.

En 2024, cette capacité était de 2,2.

Cette CAF brute en deçà de la moyenne de strate **continue de permettre à la commune un recours à l'emprunt sans risque** et sans difficulté si un projet d'investissement le nécessitait.